[Imputation budgétaire] [Donnée 2] Donnée 3 [Donnée 4]



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de [...]

Arrêté n° [...]

accordant un congé bonifié

Le [La] ministre [...],

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L.2 et L.9;

Vu le décret n° 78-399 du 20 mars 1978 modifié relatif à la prise en charge des frais de voyage du congé bonifié accordé aux magistrats, aux fonctionnaires civils de l'État et aux agents publics de l'État recrutés en contrat à durée indéterminée ;

Vu la demande de l'intéressé[e],

Arrêt[e]:

Article 1er Un congé bonifié de [...] jours consécutifs à compter du [...] jusqu'au [...] est accordé à [M.

/ Mme] [Nom] [Prénom], agent[e] contractuel[le] de droit public de [...] (catégorie hiérarchique), affecté[e] au sein de : [affectation administrative] - [affectation opérationnelle], à destination de : [...].

Article 2 L'intéressé[e] bénéficie d'une prise en charge de ses frais de voyage, dans les conditions

prévues par la règlementation sur les frais de déplacement.

[*SI L'AGENT(E) Ň'EST PAS ACCOMPAGNÉ(E)*]

Article 2 bis L'intéressé[e] et son (ses) accompagnant(s) (à saisir : nom(s), prénom(s) suivis de la date

de naissance) bénéficient d'une prise en charge de leur frais de voyage, dans les

conditions prévues par la règlementation sur les frais de déplacement.

[*SI L'AGENT(E) EST ACCOMPAGNÉ(E)*]

Article 3 L'intéressé[e] dispose d'un délai de deux mois, dans les conditions fixées aux articles R.

421-1 à R. 421-7 du code de justice administrative, à compter de la notification de la présente décision pour la contester devant la juridiction administrative territorialement

compétente.

La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 4 [Le directeur [La directrice] des ressources humaines du ministère de [...] est chargé[e] de

l'exécution du présent arrêté.]

Fait le (...)

Pour le [la] ministre et par délégation :

Pour le directeur [la directrice] des ressources humaines et par délégation : [Fonction], [Prénom + NOM]